

technologie de pointe. Elles viennent toutes appuyer la ligne de conduite du ministre des Finances (M. Turner) et les propositions qu'il a formulées. A mon avis, ses propositions répondront au besoin fondamental du Canada qui doit établir actuellement une base industrielle pour assurer l'emploi futur de la main-d'œuvre qui s'accroît le plus rapidement dans le monde occidental.

Des voix: Bravo!

M. Horner: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Turner: Son temps de parole est déjà expiré.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) a la parole.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Merci, monsieur l'Orateur. Il n'est certes pas facile de prendre la parole après le ministre. Je vais essayer de m'éloigner de mon texte un peu plus que lui. Mais redevenons sérieux. J'aimerais consacrer mon temps de parole ce soir à répondre aux observations faites plus tôt par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Tous les députés savent que nous attendons impatiemment depuis près de deux semaines que le ministre de l'Industrie et du Commerce nous donne une réponse sur ce que le gouvernement compte faire au sujet de DISC et de la différence qui existe encore entre le prix des automobiles au Canada et aux États-Unis.

Je saurais gré au ministre de suivre de plus près les points que je vais faire ressortir car j'aimerais répondre à ses arguments. Jusqu'ici, les députés et les ministres ont en général, eu l'obligeance d'écouter les arguments respectifs. J'aimerais bien que le ministre ait l'obligeance de m'accorder son attention car, je le répète, je vais traiter de questions importantes. Je dois dire qu'en dépit de toute mon estime pour le ministre, son discours d'aujourd'hui était l'un des plus décevants qu'il m'ait jamais été donné d'entendre.

• (2140)

La loi adoptée par les États-Unis est en puissance la plus importante mesure protectionniste que n'ait adoptée un pays industrialisé depuis les années 20, mais la façon dont le ministre et le gouvernement ont réagi, monsieur l'Orateur, vous laisserait croire que nous avons jusqu'à la fin du siècle pour nous décider sur ce que nous allons faire dans notre pays qui, je vous le rappelle, est le plus important partenaire commercial des États-Unis, tout comme les États-Unis sont notre plus important partenaire commercial. C'est là une question extrêmement importante. Qu'a dit le ministre pour justifier la lenteur de notre réaction. Il a déclaré que, d'après les renseignements que nous possédons sur les sociétés américaines, elles mettaient plutôt du temps à profiter de cette loi. Un peu moins de 1,500 sociétés aux États-Unis ont mis en œuvre les dispositions du programme DISC. En outre, les sociétés canadiennes consultées à ce sujet ne savaient pas encore comment les entreprises américaines allaient réagir. Il a déclaré ensuite qu'au moins trois grandes sociétés de notre pays, c'est-à-dire Ford, General Motors et Chrysler, ont déjà adopté les dispositions du programme DISC. Et maintenant, que va-t-il se passer?

L'hon. M. Pepin: J'en ai dit davantage.

M. Broadbent: J'en viendrai plus tard aux autres observations du ministre. Ce qui importe selon moi, c'est que, bien que moins de 1,500 sociétés aient adopté le pro-

gramme DISC, cela pourrait avoir des conséquences importantes sur notre économie si une grande partie d'entre elles ont des filiales au Canada, ou sont simplement des sociétés qui réalisent la plupart de leurs transactions commerciales avec le Canada. Ce sont ces renseignements que le ministre aurait dû transmettre à la Chambre, afin que nous puissions déterminer dans quelle situation nous nous trouvons.

Il me semble que les seules sociétés dont il a mentionné le nom sont celles que nous avons déjà nommées en public, et que tout le monde connaissait, tant à la Chambre qu'à l'extérieur. Je suis certain, ou tout au moins j'espère, qu'il a une liste des autres entreprises concernées. Il incombe au ministre de dire à la population canadienne combien de ces 1,500 sociétés ont des échanges commerciaux importants avec le Canada. Nous ne pouvons attendre plus longtemps de voir ce qui va se produire au juste. Nous tenons du ministre lui-même que la Ford Motor Company, qui emploie des milliers de Canadiens, exporte des automobiles et des camions des États-Unis au Canada, et cela peut avoir des répercussions importantes sur notre industrie automobile. Combien d'autres sociétés en font-elles autant, monsieur l'Orateur? Le ministre ne nous l'a pas dit. J'estime qu'il se doit de s'informer et de nous en faire part.

Le ministre compte simplement sur les réductions de l'impôt sur les sociétés pour faire face au programme DISC. J'affirme que cela ne suffira pas. Il sait fort bien que le GATT va se réunir en Europe plus tard ce mois-ci. Il me semble que le moins qu'il puisse faire, c'est de se rendre à la réunion du GATT, après en avoir informé la Chambre, et de dire aux autres membres du GATT, et en particulier à l'Allemagne de l'Ouest et à la Grande-Bretagne, où il y a un pourcentage élevé d'investissements étrangers: «Nous, Canadiens, sommes les premiers à en ressentir les effets. Nous sommes le principal associé commercial des États-Unis. Vous pouvez imaginer ce qui va arriver à vos pays si l'on permet aux Américains de mettre le programme DISC à exécution pendant une période indéterminée».

Il faudrait, lors de cette réunion, montrer que le programme DISC constitue une violation claire et flagrante de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le ministre devrait s'efforcer de se gagner des appuis. J'ai mentionné l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne. Je pourrais aussi inclure le Japon. Ces pays ont assurément intérêt à empêcher les Américains de mettre le programme DISC à exécution avec la même impunité qu'ils ont établi leur surtaxe le 15 août dernier? Allons-nous laisser sans mot dire les mesures économiques protectionnistes des États-Unis nuire gravement à l'ensemble de notre économie? J'affirme que nous ne le devons pas. J'affirme aussi que le ministre a manqué à son devoir envers la Chambre en disant que nous ne savions pas encore vraiment ce qui allait se produire. Lorsque nous le découvrirons, monsieur l'Orateur, il sera peut-être trop tard. Comme le sait fort bien le ministre, les tendances et l'orientation du commerce s'établissent des mois à l'avance, et, dans certains cas, des années à l'avance. Il se peut que nous ne nous rendions pleinement compte des effets du programme DISC que dans 12, 18 ou 24 mois. Le ministre devrait donc agir, au lieu d'attendre qu'un désastre économique de cet ordre se produise.